

COMMUNE DE CERCIE (Rhône)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026**

Séance du : 5 juin 2026

Liste des délibérations affichée le : 9 juin 2026

Date de convocation du conseil municipal : 29 mai 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président de séance : Christophe CLAUZEL, maire

Secrétaire élu : Aurélie MAESTRATI

Membres présents à la séance : Christophe CLAUZEL, Éric BRUNET, Armelle MARTIN BOUCHET, Amandine CHAMPAGNON, Thierry VEDREINE, Gilles FARRUGIA, Gilles PELLOUX-PRAYER, Corinne PEREZ, Véronique TASSIN, Murielle VERNEY, Aurélie MAESTRATI.

Membres ayant donné pouvoir : Dominique DUBOST (pouvoir à Thierry VEDREINE), Pierre DUCROZET (pouvoir à Armelle MARTIN BOUCHET), Alain DUFAL (pouvoir à Aurélie MAESTRATI), Florence VALLETTE (pouvoir à Christophe CLAUZEL).

Membres excusés : -

1/ Nomination du secrétaire de séance - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le conseil municipal sera invité à désigner un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- **DECIDER** de procéder par vote à main levée à la nomination du secrétaire de séance
- **DESIGNER** Madame Aurélie MAESTRATI pour remplir ces fonctions qu'il/elle a acceptées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 15 voix pour.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CM DU 5 JUIN 2026

N°20260601-2 DÉLIBÉRATION 2026-38 Nomination du secrétaire de séance

N°20260602-2 DÉLIBÉRATION 2026-39 Facebook - Charte d'utilisation et de modération

Pas d'approbation proposée pour le PV de la dernière réunion du conseil municipal qui est en attente du retour du secrétaire de séance. Il sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

2/ Facebook - Charte d'utilisation et de modération - Rapporteur Corinne PEREZ suite à l'absence de Pierre DUCROZET

Il est proposé de créer une charte d'utilisation de Facebook par la commune de Cercié. Cette charte d'engagement permettra de poser un cadre d'utilisation des réseaux sociaux, de rappeler la réglementation en vigueur et de privilégier certaines valeurs pour tous les utilisateurs.

Proposition de charte

1. Objectifs de la page

La page officielle Facebook de la commune a pour objectif d'informer les citoyens sur :

- L'actualité municipale (décisions, projets, travaux) ;
- Les événements organisés ou soutenus par la commune ;
- Les services communaux (horaires, démarches, contacts) ;
- Les informations pratiques (alertes, conseils, ressources locales).

2. Règles de participation

Réagir via un "like" ou une émotion (👍, ❤️, 😊, etc.)

- **Autorisé** : Les utilisateurs peuvent exprimer leur soutien, leur approbation ou une émotion simple en utilisant les réactions disponibles sur Facebook.
- **Signification** :
 - Une réaction est une expression passive qui ne constitue pas un espace de débat ou de discussion.
 - Elle ne peut pas être utilisée pour contourner les règles (ex. : liker massivement une publication dans un but politique ou publicitaire).
- **Modération** : Les réactions ne sont pas modérées, sauf en cas d'abus manifeste (ex. : utilisation automatisée ou frauduleuse).

Commentaires désactivés

- **Pas de commentaires** : Pour des raisons de modération et de clarté, l'espace commentaire est désactivé sur toutes les publications.
- **Pourquoi ?**
 - Éviter les débats hors-sujet ou les échanges non constructifs ;
 - Limiter les risques de contenus inappropriés (injurieux, diffamatoires, etc.) ;
 - Garantir une communication officielle et neutre de la part de la commune.

3. Contenus interdits (même via les réactions)

Bien que les commentaires soient désactivés, la commune se réserve le droit de :

- **Supprimer une publication** si les réactions associées sont détournées à des fins politiques, publicitaires ou discriminatoires ;
- **Bloquer un utilisateur** en cas de comportement abusif (ex. : utilisation de faux comptes pour influencer les réactions) ;
- **Signaler aux autorités compétentes** tout contenu illégal.

4. Archivage et protection des données

- Les réactions (likes, émotions) sont susceptibles d'être conservées dans le cadre des obligations légales d'archivage des collectivités.
- Les données personnelles (noms, photos de profil) sont traitées conformément au RGPD.

Après lecture de la charte et en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à

- **VALIDER** les termes de la charte d'utilisation de Facebook de la commune de Cercié ci-annexée
- **MANDATER** Monsieur le maire pour l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 15 voix pour.

3/ Informations et questions diverses.

Armelle MARTIN BOUCHET

- Résume les sujets de la 1^{ère} réunion du 1^{er} juin avec les associations de Cercié : remerciements pour l'initiative et doléances exprimées. Les points évoqués seront transmis aux commissions concernées et mis à l'étude.
- Le 13 juin aura lieu la rencontre Cercié-Cercier (Haute Savoie), 3 élus prévoient de s'y rendre. Au programme du samedi : arrivée à 10h, repas à la salle des fêtes de Cercier, des jeux inter communes l'après-midi ; le dimanche restaurant et balade l'après-midi.
- Le 20 juin aura lieu la fête du village. Plusieurs points sont à prévoir : les barrières, la tonte du terrain pour le feu d'artifice, l'absence d'animaux à proximité et l'information des pompiers.

Thierry VEDREINE

- Le 23 juin aura lieu la première rencontre avec les commerçants de Cercié.
- Le Flap est en liquidation judiciaire depuis le vendredi 29 mai.
- Un article est paru dans le patriote pour parler de la chapelle de Saint-Ennemond et de la journée de

nettoyage. Le filet de protection au plafond de celle-ci a bien été positionné. Il est précisé que la chapelle est désacralisée.

Amandine CHAMPAGNON

- Résume la visite du SDNIS à la SAR qui a eu lieu le 20 mai pour les vérifications de conformité. Suite à cette visite, un avis défavorable à l'utilisation de la SAR a été émis suite à 13 manquements à la sécurité relevés. Elle et Éric BRUNET rencontreront la commission de sécurité à Lyon le jeudi 11 juin pour tenter de faire modifier cet avis. Sans cela, l'utilisation de la salle sera impossible.
- L'APAVE doit venir très prochainement contrôler les installations électriques, de chauffage et de sécurité des bâtiments communaux

Véronique TASSIN propose l'organisation d'événements payants par la commune et l'idée d'un bal-swing. Cette idée sera étudiée par la commission cérémonie avec les possibilités d'organiseurs et les modalités d'encaissement des recettes.

Gilles PELLOUX-PRAYER

- Propose l'idée de louer la salle des associations aux particuliers et professionnels pour des formations.
- Demande s'il serait possible d'établir un organigramme de la mairie de Cercié et de la mairie de Saint-Lager.

Gilles FARRUGIA demande un complément d'information sur les pièges à frelons, et si des formations seront dispensées, ce qui sera le cas par la CCSB.

Murielle VERNEY

- Le règlement scolaire a été retravaillé et sera présenté au prochain conseil municipal pour validation avant la fin de l'année scolaire en cours.
- Une augmentation du prix du repas au restaurant scolaire est envisagée pour le 1er janvier 2027 et sera étudiée en commission à la rentrée 2026-2027.
- La réunion du conseil d'école du 3^{ème} trimestre est prévue le 23 juin, Corinne PEREZ et Murielle VERNEY seront présentes.

Eric BRUNET

- Les Brigades Nature interviendront le lundi 8 juin, le jour de reprise de travail de l'adjoint technique voirie. Le recrutement d'un second adjoint technique suit son cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Le conseil municipal suivant est programmé le 27 juin 2026.

Le secrétaire,
Aurélien MAESTRATI



Le maire,
Christophe CLAUZEL



